

AVIRON

MANICHE
SPORT
2022-23

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFA

Mickael MARTEAU

Cadre, Conseiller Technique Sportif
Référént FFA Scolaire

Anne TOLLARD

Enseignante EPS / Académie de Créteil
Présidente de la commission scolaire FFA

Denis VIQUERAT

Enseignant EPS / Académie de Grenoble

UNSS

Luc CRISPON

Enseignant EPS / Académie de Nice

Christine JULLIEN

Enseignant EPS / Académie de Grenoble

Olivier WINTER

Enseignant EPS / Académie de Lille

Jean-Christophe DOLATA

Enseignant EPS / Académie de Nancy-Metz

Référents FFA

Mickael MARTEAU

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales » ainsi qu'au règlement fédéral 2020-2024.

[LIEN](#)

IMPORTANT

- **La lecture de cette fiche sport « Dispositions Générales » ainsi que du « Règlement fédéral » sont indispensables pour une bonne compréhension / connaissance de la « Fiche Sport AVIRON ».**

Dispositions particulières Aviron

Tous les licenciés UNSS à l'exception des élèves de **Pôle France** sont autorisés à participer.

Championnats de France UNSS Excellence Collèges et Lycées en Aviron

	COLLÈGES	LYCÉES
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>10 ou 15 compétiteurs dans 2 ou 3 bateaux.</p> <p>Monotypie Yolette VÉGA imposée.</p> <p style="text-align: center;">24 sont mises à disposition.</p> <p>Un équipage peut être composé de :</p> <p style="text-align: center;">- B2 B3 M1 (2011, 2010 ou 2009)</p> <p>ou de :- B3, M1, M2, C1 (2010 à 2007)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Yolette Mixte ; (2 garçons et 2 filles). - Yolette Garçons ; Mixité interdite (à l'exception du barreur). - Yolette Filles ; Mixité interdite (à l'exception du barreur). <p>Une équipe est composée</p> <p>OBLIGATOIREMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une Yolette Garçons et d'une Yolette Filles ; - le 3^{ème} équipage étant OBLIGATOIREMENT une Yolette Mixte. <p>Les pelles « Hache » sont autorisées.</p>	<p>8 à 15 compétiteurs dans 1, 2 ou 3 bateaux.</p> <p>M2, C1, C2, J1, J2.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Huit de Pointe Mixte ; (4 garçons et 4 filles). - Quatre de Couple Garçons (barré ou non, ou yolette) ; Mixité interdite (à l'exception du barreur). - Quatre de Couple Filles (barré ou non, ou yolette) ; Mixité interdite (à l'exception du barreur). <p>Une équipe peut être composée de :</p> <p>UN huit mixte OU DEUX quatre</p> <p>ou</p> <p>UN huit mixte et UN quatre</p> <p>ou</p> <p>DEUX ou TROIS quatre de Couple.</p>
BARREUR	<p>Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage.</p> <p>Il n'y aura pas de pesée (poids libre).</p> <p>Il n'y a pas de restriction d'âge.</p> <p>Il doit appartenir au même établissement.</p>	
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre certifié niveau académique par académie qualifiée.</p> <p>Certifié académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être rameur ou barreur lors de la compétition.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront pas participer au championnat de France.</p>	
TENUE DE COMPÉTITION	<p>Cf. Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition).</p> <p>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les tenues de club ne sont pas autorisées.</p> <p>Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.</p>	

JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.	
RÈGLEMENT	UNSS - FFA	
FORMULE DE COMPÉTITION	Courses en ligne de 1000 m Courses éliminatoires – repêchages – ½ finales et finales	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique	
NOMBRE D'ÉQUIPAGES	24 maximum	36 maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS collèges 2023	Champion de France UNSS lycées 2023 Champion de France UNSS LP 2023
	Les différentes courses qui permettent le classement par équipe ne verront pas de médailles distribuées	

Précisions Réglementaires

- Interdiction de ramer dans deux bateaux.
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors des championnats d'académie.
- Un bateau incomplet ne court pas.

Forfaits

- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place¹, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré « **FORFAIT** » ;
- si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages ;

si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée « **FORFAIT** ». . *Sauf en lycée dans le cas d'une équipe composée d'un HUIT et d'une QUATRE et si le forfait concerne le QUATRE, le HUIT peut poursuivre la compétition.*

Les concurrents appartenant à des bateaux « **FORFAIT** » ou ayant terminé leur championnat de France, pourront en cas de besoin devenir « remplaçants » pour les autres équipages de leur équipe
Tout équipage incomplet, à cause d'un « **Forfait non médical** » d'un équipier, est déclaré « **FORFAIT** », entraînant ipso-facto le « **FORFAIT** » de son « **ÉQUIPE** » (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).

¹ La présence de deux remplaçants est autorisée, sous réserve qu'ils apparaissent bien sur la liste des inscrits sur OPUSS

Barème

	Quatre	Huit
1°	100	200
2°	95	190
3°	90	180
4°	85	170
5°	80	160
6°	75	150
7°	70	140
8°	65	130
9°	60	120
10°	55	110
11°	50	100
12°	45	90
13°	40	80
14°	35	70
15°	30	60
16°	25	50
17°	23	46
18°	21	42
19°	19	38
20°	17	34
21°	15	30
22°	13	26
23°	11	22
24°	9	18
25°	7	14
26°	5	10
27°	4	8
28°	3	6
29°	2	4
30°	1	2
31°	1	2
32°	1	2
33°	1	2
34°	1	2
35°	1	2
36°	1	2

Par addition des points obtenus par l'ensemble des équipages selon la grille ci-contre.

L'équipe déclarée « Championne de France » est celle qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, on utilise successivement les critères suivants :

- ① le plus grand nombre de **rameuses et rameurs**,
- ② le plus grand nombre de **rameuses**,
- ③ la moyenne d'âge la plus jeune de tous les **rameuses et rameurs**.

Championnats de France UNSS Sport Partagé Aviron



Modalités de classification à l'UNSS : C1, C2, C3, C4, C5 : voir fiche sport **dispositions générales**
Pages 10 à 15

Handicap cognitif

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS et COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>Une équipe = 4 rameurs + 1 barreur</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap : B, M, C ; <i>Possibilité d'avoir 1 J1 au maximum dans l'équipe.</i></p> <p>Pour les élèves valides : B, M, C1.</p> <p>4 compétiteurs : 2 élèves en situation de handicap (Reconnaissance MDPH. Classé UNSS en C1, C2, C3, C4 ou C5) associés à 2 élèves valides.</p> <p>Mixité : 1 fille minimum par équipe</p>	<p>Une équipe = 4 rameurs + 1 barreur</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : M2, C, J, S.</p> <p>4 compétiteurs : 2 élèves en situation de handicap (Reconnaissance MDPH. Classé UNSS en C1, C2, C3, C4 ou C5) associés à 2 élèves valides.</p> <p>Mixité : 1 fille minimum par équipe</p>
BARREUR	<p>Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage.</p> <p>Il n'y aura pas de pesée (poids libre).</p> <p>Il n'y a pas de restriction d'âge.</p> <p>Il doit appartenir au même établissement.</p>	
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre, certifié niveau académique, par académie qualifiée.</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie.</p> <p>Il ne peut pas être rameur lors de la compétition.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.</p>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	<p>1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire.</p> <p>Il peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.</p> <p>Une équipe sans Jeune Coach – Jeune Capitaine sera déclassée</p>	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Course sur 500m en Yolette</p> <p><i>Procédure de départ compensatoire selon la catégorie de handicap.</i></p> <p><i>Format à l'étude (Série en contre la montre et finale en course en ligne ?)</i></p>	
TENUE DE COMPÉTITION	<p>Cf. Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition).</p> <p>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les tenues de club ne sont pas autorisées.</p> <p>Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.</p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et / ou académique.</p>	
TITRES DÉCERNÉS	<p>Champion de France Sport Partagé Collèges Aviron 2023 (Handicap Cognitif)</p>	<p>Champion de France Sport Partagé Lycées Aviron 2023 (Handicap Cognitif)</p>

2022
2023

Championnats de France UNSS Sport Partagé Aviron



Modalités de classification à l'UNSS : C1, C2, C3, C4, C5 : voir fiche sport **dispositions générales**
Pages 10 à 15

Détail des tests de la FFH pour aide à la classification :

<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

Handicap Physique **ou Moteur**

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIES AUTORISEES et COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>Une équipe = 4 rameurs + 1 barreur</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap : B, M, C ;</p> <p><i>Possibilité d'avoir 1 J1 au maximum dans l'équipe.</i></p> <p>Pour les élèves valides : B, M, C1.</p> <p>4 compétiteurs, dont <i>au minimum 1 élève</i> en situation de handicap (Reconnaissance MDPH. Classé UNSS en C1, C2, C3, C4 ou C5).</p> <p>Mixité : 1 fille minimum par équipe</p>	<p>Une équipe = 4 rameurs + 1 barreur</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides : M2, C, J, S.</p> <p>4 compétiteurs, dont <i>au minimum 1 élève</i> en situation de handicap (Reconnaissance MDPH. Classé UNSS en C1, C2, C3, C4 ou C5).</p> <p>Mixité : 1 fille minimum par équipe</p>
BARREUR	<p>Il ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'UN seul équipage.</p> <p>Il n'y aura pas de pesée (poids libre).</p> <p>Il n'y a pas de restriction d'âge.</p> <p>Il doit appartenir au même établissement.</p>	
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre, certifié niveau académique, par académie qualifiée.</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie.</p> <p>Il ne peut pas être rameur lors de la compétition.</p> <p>En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France.</p>	
TENUE DE COMPÉTITION	<p>Cf. Règlement Fédéral (I, B : la tenue de compétition).</p> <p>Les concurrents représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les tenues de club ne sont pas autorisées.</p> <p>Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.</p>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	<p>Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire. Il peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange.</p> <p>En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.</p>	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	<p>Course sur 500m en Yolette</p> <p><i>Procédure de départ compensatoire selon la catégorie de handicap.</i></p> <p><i>Format à l'étude (Série en contre la montre et finale en course en ligne ?)</i></p>	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	<p>Invitation de toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une compétition sport partagé au niveau départemental et / ou académique</p>	
TITRES DÉCERNÉS	<p>Champion de France <i>Sport Partagé</i> Collèges Aviron 2023 (Handicap Physique)</p>	<p>Champion de France <i>Sport Partagé</i> Lycées Aviron 2023 (Handicap Physique)</p>

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats académiques par les coordonnateurs : **jeudi 13 avril 2023**

Les championnats de France auront lieu à Gravelines (académie de Lille) du 12 mai au 14 mai 2023

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : **Directement sur Opuss**

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Toutes les saisies se feront sur Opuss pour l'année 2022-2023.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Passerelle des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFA

Des équivalences sont actuellement à l'étude.

2022
2023

Innovation

RAME EN 5^{ème} SE JETTE À L'EAU



Depuis 2013, le programme Rame en 5^{ème} a permis à 65 000 élèves de découvrir l'aviron par la pratique en indoor. Face au succès de ce dispositif, il s'imposait d'assurer une passerelle vers la pratique sur l'eau. La Fédération Française d'Aviron a donc élaboré une extension du programme Rame en 5^{ème}, afin de proposer une nouvelle offre aux clubs et aux établissements scolaires.

Le programme Rame en 5^{ème} se jette à l'eau est né !

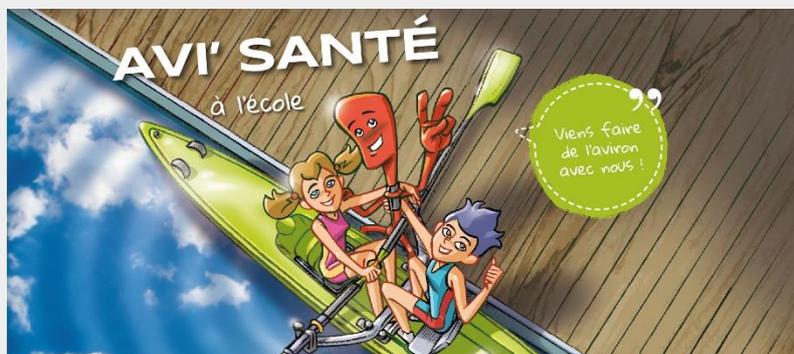
Conçu sur le même principe que Rame en 5^{ème}, Rame en 5^{ème} se jette à l'eau associe une séance en bateau et une sensibilisation à la ressource naturelle : l'eau, en lien avec le programme d'enseignement de physique de 5^{ème}.

Divisée en 3 ateliers, la séance se déroule au sein du club sur une durée moyenne de 3 heures. Les élèves s'initient à la pratique de l'aviron en milieu naturel en bateau individuel ou collectif selon le matériel disponible au sein du club. Un jeu conclut la séance pour permettre aux élèves de mettre à profit les apprentissages acquis lors des deux premiers ateliers.

Pour mettre en place la séance, un kit d'animation, comprenant tous les supports pédagogiques et outils de communication nécessaires, est disponible à la FFAviron sur la boutique fédérale.

Lien : <http://scolaire.avironfrance.fr/evenements/rame-en-5eme>

AVI'SANTE



La Fédération Française d'Aviron poursuit le développement de la pratique en milieu scolaire en proposant un cycle Aviron clé en main, à destination des enfants scolarisés en cycle 3.

Le programme Avi'Santé à l'école comprend un cycle Aviron de 6

séances qui permet à l'enfant d'acquérir les fondamentaux de l'activité (équilibre, déplacement, manœuvre, propulsion, rythme) tout en s'amusant.

En parallèle, la FFAviron a développé un outil de prévention et d'éducation à la santé pour ce public, répondant aux enjeux du Parcours Éducatif de Santé (PES) mis en place à la rentrée 2016 par le Ministère de l'Éducation Nationale. Des travaux en sus peuvent donc être faits en classe.

Trois outils pédagogiques Avi'Santé à l'école, illustrés de façon ludique, sont mis à disposition des clubs et des écoles, en libre accès et en version numérique, pour faciliter le développement de la pratique en cycle 3.

Lien : <http://scolaire.ffaviron.fr/a-ecole/avi-sante-ecole/avi-sante-ecole>

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2022 et n'étant pas autorisées à participer en Excellence

Aviron

NÉANT

Annexe 2

Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les Championnats de France en 2022 et n'étant pas autorisées à participer en Excellence

Aviron

NÉANT

Annexe 3 – Règles minimales pour les championnats d'académie

La participation à un championnat qualificatif est obligatoire. La richesse de la rencontre est indispensable au développement de l'activité dans le respect des valeurs du sport scolaire.

L'organisateur devra mettre en place un déroulement qui permettra de respecter le cadre initialement proposé en qualifiant un nombre d'AS approprié, AS dont le niveau sera susceptible de prétendre à une qualification au niveau national. Le programme du championnat d'académie reste le même que celui du championnat de France.

Une AS isolée dans son académie devra se joindre à l'organisation d'une académie limitrophe pour pouvoir être qualifiée.